



# COMMUNE DE VEZINS

## Conseil Municipal

Session ordinaire

### Séance du mercredi 23 avril 2014

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 28 mars 2014, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour.

#### \* INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

##### - Désignation à la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil municipal désigne Bruno MASSON, Valérie CHOIMET et Franck ROBIN comme membres titulaires et Marina DEFOIS, Fabienne CHEVALIER et Véronique LOPÈS comme membres suppléants. Le Maire préside cette commission en charge de l'ouverture des plis dans le cadre des marchés publics.

##### - Détermination des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents les indemnités suivantes qui prendront effet au moment de l'entrée en fonction soit pour le Maire son élection, et pour les adjoints la date à laquelle les délégations sont devenues exécutoires.

Élu	Fonction	Montant brut de l'indemnité
VAN VOOREN Cédric	Maire	1 634,62 €/mois
HERVÉ Michel	1 <sup>er</sup> Adjoint	627,24 €/mois
DEFOIS Marina	2 <sup>ème</sup> Adjointe	627,24 €/mois
POISSONNEAU Claude	3 <sup>ème</sup> Adjoint	627,24 €/mois
MURZEAU Arnaud	4 <sup>ème</sup> Adjoint	627,24 €/mois
BOUHATMI Nadia	5 <sup>ème</sup> Adjointe	627,24 €/mois

##### - Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire

Le Conseil municipal décide de déléguer les attributions suivantes au Maire :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux,
- fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas de caractère fiscal, s'ils sont définis dans le cadre des régies comptables,
- décider de la conclusion et du louage de toutes choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un

bien selon les dispositions prévues à l'alinéa 1 de l'article L.213-3 de ce même Code si le droit de préemption n'est pas exercé,

10. intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, pour les délits où les amendes maximales prévues sont inférieures à 10 000 €,
11. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux à condition qu'il n'y ait que des dommages matériels d'un montant inférieur à 10 000 €,
12. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 €,
13. exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme,
14. prendre les décisions, mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,
15. autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

#### **- Désignation au Centre Social Intercommunal Chloro'Fil**

Le Conseil municipal désigne Franck ROBIN comme délégué titulaire et Nadia BOUHATMI comme déléguée suppléante pour représenter la Commune de Vezins au sein du CSI Chloro'Fil.

### **\* URBANISME**

#### **- Déclarations d'intention d'aliéner**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les biens suivants :

- 36 rue Nationale (bâti)
- 25 rue d'Anjou (bâti)
- 1 rue du théâtre (bâti)
- 12 chemin du Métreau (bâti)
- 16 bis rue de Cheneveau (non bâti)

### **\* FINANCES**

#### **- Vote des taux d'imposition**

Avant le vote, le Maire expose que l'État vient de notifier le montant des dotations qu'il verse en compensation des compétences qui ont été transférées aux communes. En 2014, Vezins constate une baisse de 7 % du montant global, soit la somme de 22 000 € en moins.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité moins une voix d'augmenter les trois taux d'imposition (habitation, foncier bâti et non bâti) de 2 %.

Les taux pour 2014 sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'habitation 13,07 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 19,55 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 39,36 %.

#### **- Remboursement des arrhes versées par Mme Rose-Marie MARTIN – Lotissement de la Gagnerie**

Le Conseil municipal décide de rembourser les arrhes (1 000 €) versées par Mme Martin pour le lot n°52 du lotissement de la Gagnerie du fait du faible prix de vente de sa maison ne lui permettant pas d'envisager une construction neuve.

#### **- Approbation du budget primitif 2014 – Budget annexe lotissement du château**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif suivant :

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>D 60 : Achats</b>		<b>100 000,00 €</b>
D 6015 : Acquisition de terrain à aménager		100 000,00 €
<b>R 042 : Opération d'ordre de transfert entre section</b>	<b>100 000,00 €</b>	
R 713351 : Variation des stocks de terrains	100 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>D 1641 : Emprunt en euros</b>		<b>100 000,00 €</b>
<b>R 040 : Opération d'ordre de transfert entre section</b>	<b>+ 100 000,00 €</b>	
R 3351 : Variation des stocks de terrains	+ 100 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>

**- Décision modificative n°2 – Budget principal 2014**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de passer la décision modificative suivante notamment pour permettre d'intégrer la baisse massive (7 %) des dotations de l'État qui vient d'être notifiée à la Commune :

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>R 73 : Impôts locaux</b>	<b>+ 12 000,00 €</b>	
R 7311 : Contributions directes	+ 12 000,00 €	
<b>R 74 : Dotations et participations</b>	<b>- 24 000,00 €</b>	
R 7411 : Dotation forfaitaire	- 13 000,00 €	
R 74127 : Dotation Nationale de Péréquation	- 7 500,00 €	
R 74748 : Participation des autres communes	- 2 000,00 €	
R 74834 : Compensation des exonérations de taxe foncière	- 1 500,00 €	
<b>D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>+ 8 109,72 €</b>
D 6811 : Dotations aux amortissements		+ 8 109,72 €
<b>D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>- 20 109,72 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 12 000,00 €</b>	<b>- 12 000,00 €</b>
DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>- 20 109,72 €</b>	
<b>R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>+ 10 000,00 €</b>	
R 10226 : Taxe d'aménagement	+ 10 000,00 €	
<b>R 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>+ 8 109,72 €</b>	
R 28042 : Amortissement des subventions d'équipement	+ 8 109,72 €	
<b>D 205 : Concessions et droits similaires, logiciels</b>		<b>+ 200,00 €</b>
<b>D 21-100 : Immobilisations corporelles – Opération 100</b>		<b>- 2 200,00 €</b>
D 2111-100 : Acquisitions de terrains		- 2 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 2 000,00 €</b>	<b>- 2 000,00 €</b>

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, cette décision modificative.

**- Ligne de trésorerie**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, la conclusion d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Mutuel pour un montant de 60 000 €.

**- Intervention en milieu scolaire**

Comme chaque année, le Conservatoire souhaite savoir si la Commune est prête à financer des interventions en milieu scolaire si le projet éducatif porté par les deux écoles est validé. Traditionnellement, le financement porte sur deux heures hebdomadaires dans chacune des écoles, soit un montant de 6 800 € environ pour 2014.

Les élus approuvent la reconduction des interventions en milieu scolaire.

**\* PERSONNEL**

**- Renfort d'été – Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Pour permettre un bon fonctionnement des services techniques durant les congés estivaux, Monsieur le Maire souhaite faire appel à un personnel supplémentaire sur une durée de 3 semaines en août.

## **\* QUESTIONS DIVERSES**

### **- Élections européennes**

Le Maire rappelle la tenue des élections européennes le dimanche 25 mai 2014 et fixe les permanences pour la tenue du bureau de vote.

### **- Associations**

Une association nommée Centre Ville pour "*Promouvoir toutes les initiatives locales, en matière de culture, de sports, d'environnement et de tout autre loisir favorisant le lien social entre tous les habitants. Animer le territoire, par la création ou l'organisation d'événements culturels, sportifs, environnementaux ou de tout autre loisir améliorant la vie locale au quotidien. Mettre à disposition de tout public, les moyens destinés à promouvoir la musique, le chant, la danse, l'art de la mise en scène, l'animation et la mise en spectacle de différentes réalisations.*" va bientôt voir le jour. L'assemblée constitutive se tiendra le 30 avril.

Nadia Bouhatmi a rencontré M. et Mme Gris ainsi que Mme Quété concernant la possible création d'une association de badminton détente. La Commune va s'enquérir des prix pour l'acquisition de poteaux et filets et pour un marquage au sol.

### **- Automobiles de l'Âge d'Or**

Lors de l'organisation de cette manifestation le 29 mai 2014, une randonnée est organisée. Traditionnellement une halte est aménagée dans une commune voisine. Les voitures sont laissées visibles à la population. En échange, un pot sera offert aux participants de la randonnée.

### **- Demande de la classe 1994**

La classe des 20 ans demande la gratuité de la MCL. Elle est accordée si en retour des jeunes servent au Banquet de l'Amitié et aux Vœux du Maire.

La classe des 20 ans souhaite aussi organiser à la salle des sports une retransmission sur écran géant du premier match de l'équipe de France de football contre la Suisse le 20 juin pour la coupe du monde au Brésil. Les élus acceptent à condition que la salle soit en état pour le tournoi de tennis qui a lieu le lendemain.

### **- Journée citoyenne**

Monsieur le Maire évoque son souhait de mettre en place une journée citoyenne où les administrés viendraient travailler sur la commune à des petits travaux paysagers ou sur les bâtiments. En échange, un repas serait offert par la Commune aux participants lors d'une journée festive.

*Les élections européennes se dérouleront le dimanche 25 mai 2014.*

*Les prochains conseils municipaux se dérouleront à 18h30 les mercredis 21 mai, 18 juin, 9 juillet, 10 septembre, 15 octobre, 19 novembre et 17 décembre (à 20 heures).*

Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN**